



21.04.2008

21 AVRIL 2008 — L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION DE LA LDH DÉNONCE LES ACTES DE VIOLENCE CONTRE L'ART SOUS TOUTES SES FORMES DU NOUVEAU MAIRE DE CUERS

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création

Le 29 mars 2008, pendant une représentation de théâtre de rue, le maire de Cuers (Var) a fait recouvrir d'une peinture noire goudronnée des phrases que l'actrice Caroline Amoros, agissant dans le cadre d'une convention avec les collectivités locales, avait inscrites sur le macadam avec une peinture effaçable. Par la suite, le maire a porté plainte pour « dégradation de la voie publique ».

Ce spectacle de la compagnie Princesses Peluches faisait partie de la programmation de l'Orphéon, dont le maire avait annoncé lors de la campagne électorale son intention de dénoncer la convention avec la commune. Dans son communiqué du 16 avril, il souhaite « avoir un droit de regard préalable sur ces spectacles et ce, par respect pour les cuersois, qui par le biais de leurs impôts, les financent ».

De plus, le maire a tenté, le 12 avril, de faire changer les serrures des accès à la bibliothèque du théâtre et à ses 9000 volumes.

Comment un maire peut-il, sans craindre le ridicule, entraver aujourd'hui un spectacle de rue sous un tel prétexte ?

Comment peut-il porter plainte contre une actrice-auteure de talent, professionnellement reconnue ?

Comment peut-il envisager de revenir au temps de Vichy en établissant une censure préalable ?

Comment peut-il décider de réduire au silence une compagnie de théâtre et une bibliothèque subventionnées par le Conseil général du Var, le Conseil régional Paca, la Drac (Direction régionale de l'action culturelle) Paca, le Cnl (Centre national du livre) et la Dmdts (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles), et qui est un partenaire privilégié de l'Education nationale ?

Comment peut-il parler de « gouffre financier pour la commune » alors que la subvention annuelle ne dépasse pas 3 euros par habitant ?

Ne trouvant aucune explication raisonnable, en dehors de l'intention de mettre la culture à son service, l'Observatoire de la liberté de création de la LDH, demande

- aux différents partenaires de confirmer leurs soutiens à l'association Orphéon,
- et au maire de revenir à un comportement respectueux des libertés.

Sont membres de l'Observatoire de la liberté de création de la Ligue des droits de l'Homme :

- Aica France
- FRAAP, Fédération des Réseaux et Associations des Artistes Plasticiens
- Groupe 25 Images
- Société des Gens de Lettres (SGDL)
- UGS

Paris, le 21 avril 2008